



## COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS

Du 5 juillet 2022

### ORDRE DU JOUR

**Déclaration liminaire UNSA.**

**I) Présentation de l'animation du réseau des préventeurs et bilan de la gestion de la situation sanitaire suite à l'épidémie Covid 19 (pour information)**

**II) Présentation des cellules de veilles en ARS (pour information)**

**III) Présentation du bilan Quali-social - ARS (pour information)**

**IV) Présentation de la réforme des instances médicales (information)**

**V) Présentation du réseau des référents handicaps en ARS (pour information)**

**Questions diverses**

Le CNC a été réuni par visioconférence.

Le CNC était présidé par Mme GARDETTE-HUMEZ ( DRHM)..

Par ailleurs était présent : M. Eric VIRARD SG de l'ARS ARA.

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE**

Ministère des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07

Tel 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960

[syndicat-unsafederation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-unsafederation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr)

## Déclaration liminaire UNSA

L'UNSA n'a pas fait de déclaration liminaire cependant elle soutient pleinement le contenu des déclarations liminaires des autres OS qui portaient sur :

- Le droit des femmes à l'avortement,
- La situation d'épuisement des agents dans les services suite à la crise, l'arrivée de la 7ème vague, les épisodes caniculaires. Point non soulevés dans l'ordre du jour de ce CNC !
- Le manque de reconnaissance du travail et de l'engagement des agents dans leurs missions (ce point peut être illustré par l'absence de définition d'une politique nationale claire sur le champ de l'inspection visant les EHPAD suite à l'affaire ORPEA)
- La souffrance des agents au travail en raison de la charge de travail.

L'UNSA interpelle cependant Mme la DRH sur :

- La non revalorisation des régimes indemnitaires des catégories C,B A et A+ pour la FPE comparativement aux filières de la FP hospitalière (AS, IDE, PH,PA,...) qui ont vu leurs régimes indiciaires et indemnitaires fortement revalorisés et c'est tant mieux pour ces agents. Mais cela creuse de facto l'écart avec les filières de la FPE. Nous illustrerons cela à partir de la situation des élèves des filières de l'inspection regroupés à l'EHESP (IASS, PHISP et MISP). En effet ces élèves n'ont pas vu depuis 2001 de revalorisation de leurs indemnités de stage alors qu'en comparaison les élèves de la filière hospitalière EDH ont vu leurs indemnités alignées sur celles des élèves de l'ENA et de l'INET. C'est dire le peu d'attention apportée à nos élèves qui fréquentent l'EHESP. Cette inattention à leur égard a des conséquences importantes sur leur qualité de vie pendant leurs formations, eu égard à l'augmentation actuelle de l'inflation.
- Demande un réel soutien de la nouvelle équipe qui se met en place au Ministère et la présence de Mr Braun pour présider le CNC et donc ainsi témoigner de l'intérêt du ministre pour les agents des ARS,
- Le non relèvement des régimes indiciaires et indemnitaires au sein des ARS,
- L'absence d'augmentation des ratios de promotion de C en B et de B en A pour les corps spécifiques, notamment ceux de la filière santé-environnement, comme cela a été accordé pour les corps interministériels.

Enfin, l'UNSA questionne également Mme la DRH sur la situation dans les ARS Ultra Marine, problème de harcèlement dont sont victimes certains agents.

Des réponses ont été apportées par Mme la DRH mais elles ne sont pas suffisantes.

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE**

Ministère des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07

Tel. 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960

[syndicat-uns-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-uns-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr)

En effet, elle annonce :

- Un point sur la situation santé des agents sera abordé dans la séance,
- Des rappels seront faits pour le respect des LDG,
- Le cadre de gestion sur les contractuels demandés à plusieurs reprises par les OS va être envoyé,
- Le versement des rattrapages indemnitaires est prévu en septembre,
- Des explications seront demandées au DGARS de la Guadeloupe,

La problématique de la tenue d'un CNC à distance est soulevée tant par l'UNSA que par les autres OS. En effet, le Ministère est dans l'impossibilité de proposer du présentiel ou de l'hybride.

### **I) Point sur Animation réseau des préventeurs ARS et Bilan gestion de la crise sanitaire :**

La présentation du réseau des préventeurs en ARS a soulevé de multiples interrogations quant à la pertinence de ce projet et des ces travaux mais surtout sur la connaissance sur les territoires de ces actions. Peu de communication auprès des OS dans les ARS sur ces initiatives. C'est bien dommage que les élus des CACT ne soient pas au courant de ces initiatives !

L'UNSA estime qu'il existe aussi un risque de confusion et donc un risque de conflit de missions entre les référents de proximité qui doivent être mis en place par les CACT et les assistants de prévention mis en place par les DRH locales.

La présentation du RETEX sur la gestion de la crise sanitaire interloque l'UNSA. Celle-ci ne fait en aucun cas ressortir les difficultés que les agents ont pu rencontrer dans la gestion de la crise sanitaire. L'UNSA interpelle sur le nombre d'heures supplémentaires d'agents qui n'ont pas été prises en compte lors d'astreintes ou au quotidien.

L'UNSA demande que la gestion de la crise sanitaire soit intégrée aux accord de temps de travail. Si aucun accord n'aboutit, l'UNSA demande que le dispositif de gestion de crise y compris les astreintes semaine et week-end soient prises en compte dans le règlement intérieur des ARS.

Alors que la 7ème vague arrive à grands pas l'UNSA regrette qu'aucune information ne soit diffusée sur la réactivation des cellule covid, sur la sécurité et l'hygiène. En effet, les contrats des contractuels pour abonder le personnel en gestion de crise arrivent à leurs fins.

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE**

Ministère des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07

Tel 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960

[syndicat-unsafederation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-unsafederation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr)

La DRH répond qu'un conseil sanitaire se tient ce-jour mais que pour le moment, il n'y a pas d'évolution du protocole mais une accentuation de la communication sur le port du masque.

Les OS demandent un bilan sur la mise en place des capteurs de CO2 au sein des ARS, ce dispositif n'est pas appliqué par toutes les ARS.

## **II) Présentation des cellules de veilles en ARS :**

La présentation indique que la réglementation n'impose pas de mettre en place ces cellules au sein des ARS. Elles sont incitées à les organiser afin de pouvoir accompagner les situations de souffrance au travail dès l'annonce d'une situation. L'UNSA regrette le manque de prévention primaire pour limiter les RPS. Ce système de cellule est très peu développé en ARS c'est regrettable. En effet, on comptabilise :

- 7 dispositifs recensés
- 2 organisations similaires
- 2 en cours de constitution.
- Absence en IDF et dans les DOM.

Une cellule de veille ministérielle a été constituée en juin pour agir avec les cellules régionales ARS.

L'UNSA interpelle Mme la DRH sur la nécessité d'associer les représentants du personnel à ces cellules.

L'UNSA alerte sur le comportement de certains DG ARS qui se comportent comme des autocrates qui remettent en question et discréditent les représentants du personnel vis-à-vis des agents. Il est nécessaire de rappeler aux DG qu'ils sont une composante à part entière du dialogue social au même titre que les autres acteurs (préventeurs).

## **III) Présentation du bilan Qualisocial**

Il s'agit d'un marché national passé avec ce prestataire.

Ce prestataire intervient donc sur le réseau des DRIETS, DREETS, DEETS, d'instituts et des établissements publics dont les ARS.

Mais très peu d'ARS jusqu'à présent y font appel. Seulement huit.

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE**

Ministère des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07

Tel 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960

[syndicat-unsafederation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-unsafederation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr)

Sur 240 agents d'ARS qui y ont eu recours entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 mars 2022, 82 étaient des agents des ARS.

Les ARS qui ont le plus fait appel à ce prestataire sont l'ARS Occitanie et l'ARSIF.

Sur les 82 agents concernés des ARS, 67 ont évoqué des problématiques professionnelles.

Les problématiques dominantes sont majoritairement en lien avec les rapports sociaux dans l'établissement et les exigences liées au travail rapportées à la quantité de travail.

Parmi les symptômes évoqués par les personnels, l'anxiété, le stress et les tendances dépressives dominent largement.

#### **IV) Présentation du réseau des référents handicaps en ARS (pour information)**

La DRHM a présenté l'état d'avancement de ce réseau.

En ARS, seulement 4 ARS sur 18 ont identifié une personne portant cette mission.

#### **V) Présentation de la réforme des instances médicales (information) (reporté)**

#### **Représentants UNSA Santé Cohésion Sociale au CNC**

- Mme Hélène EGEE, TS, ARS PACA, DD13, présente
- Mme Alexandra FRANCOS, IASS, ARS NORMANDIE, présente
- M. Thierry MATHIEU, MISP, ARS PACA, DD06, présent
- M. Thierry FOUERE, MISP, ARS PDL, présent
- Mme Florence LEPAGNOL, PHISP, ARS IDF excusée
- Mme Sandrine SAILLARD, IES, ARS Normandie, DD 61, excusée
- Mme Virginie LAFAGE, IASS, ARS OCCITANIE, excusée
- M. Stéphane BERNARD, IASS, ARS IDF, siège 75, excusé
- M. Vincent CAMPANO, SA, ARS ARA, siège 69, excusé

Grâce à vous, l'**UNSA** est le premier syndicat de droit public au CNC avec 5 sièges de titulaires sur 12.

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE**

Ministère des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07

Tel. 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960

[syndicat-uns-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-uns-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr)

# Je veux développer un syndicalisme différent !

## BULLETIN D'ADHESION

Nom :

Prénom :

Domicile :

Tel bureau :

Résidence administrative :

Corps et Grade :

66 % du montant de la cotisation est remboursé par un crédit d'impôt

### A RENVOYER A :

UNSA Santé Cohésion Sociale

Ministère des Solidarités et de la Santé

14 avenue Duquesne

75350 PARIS SP 07

Tel : 01 40 56 43 64 / 49 63 / 56 88

**Ne laissez plus les autres décider pour vous !**



**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE**

Ministère des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07

Tel 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960

[syndicat-uns-a-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-uns-a-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr)